

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 73-110/SG portant approbation des propositions en date du 8 janvier 1973 du comité de gestion du fonds d'aide et de prévoyance .

n° 73-110/SG

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
23 janvier 1973

Numéro JO
n° 3 du 10/02/1973

Date du numéro
10 février 1973

TEXTE INTÉGRAL

Sont approuvées les propositions du Comité de gestion du Fonds d'aide et de prévoyance formulées en sa séance du 8 janvier 1973 tendant à autoriser les prélèvements suivants : 1° Réparations des pistes et puits, d'habitations démolies et réparations des boutres : 20.480.000 FD (dont 19.230.768 FD provenant d'une dotation spéciale de l'Etat) ; 2° Aménagements de points de pompage dans la ville de Djibouti pour lutter contre les inondations : 2.460.000 FD ; 3° Secours en nature aux maraîchers sinistrés pour la réfection de leurs installations : 2.080.000 FD.